



## **RENCONTRE AVEC JOEL BALAVOINE Inspecteur Jeunesse et Sports**

**MARDI 16 OCTOBRE 2007**

Cette note, comme la précédente concernant la rencontre avec Michel Leblanc, n'est qu'une certaine retranscription, régulée par les participants « ANS », des idées et points de vue formulés par la personne auditionnée.

### **EVOLUTION HISTORIQUE DU MINISTERE**

Pour Joël Balavoine, le système actuel de cogestion du sport en France est dû à Mazaud, notamment au travers de la loi du 29 octobre 1975. Il anticipe sur les évolutions avec intuition. Il sent des menaces sur les valeurs éducatives du sport et sur la santé des sportifs. Il estime que les dérives naissantes sont facilitées par une internationalisation du pouvoir sportif. Tel est un des sens de sa loi : protéger les valeurs éducatives du sport grâce au rempart de l'État. Le mouvement sportif a ressenti cette volonté comme une intrusion, une forme d'étatisation.

Mazaud a bien prévu le développement de la médiatisation, et l'arrivée massive de l'argent dans le sport, mais sans pouvoir maîtriser l'évolution des rapports de force qu'ils vont rapidement engendrer.

Cette posture politique d'un l'État protecteur demeure comme un fil conducteur au travers des lois successives sur le sport.

Luc Ferry a géré une position intenable : en même temps recentrer l'école sur les matières considérées comme indispensables et intégrer la jeunesse dans périmètre institutionnel du ministère de l'éducation nationale.

S'il doit y avoir un rattachement de la jeunesse et des sports à un grand ministère, c'est dans une filiation historique, plus à l'éducation nationale qu'à la santé, à condition d'avoir un ministère de l'éducation nationale pas seulement centré sur le scolaire.

Actuellement, il y a la cohabitation de deux mondes. D'une part, un monde qui continue de fonctionner à « l'ancienne », sur l'unicité, la cohérence du sport et qui a besoin de l'État et des collectivités décentralisées. D'autre part, un monde qui veut s'affranchir des règles communes, notamment aux travers de ligues professionnelles, constituées par des acteurs économiques, bien plus puissants que les acteurs associatifs. Et, la cohabitation se prolongera tant que le sport associatif maintiendra ses soutiens publics, et que le sport spectacle obtiendra des aménagements substantiels pour développer son activité économique.

Ce qui permet au système de maintenir les apparences :

- La répétition de discours lancinants, faussement unanimistes sur l'unité et les valeurs du sport.

- Les 1500 cadres techniques l'État, mis à disposition des fédérations. Pour l'instant, ils tiennent à leur rattachement au service public, même si certains d'entre eux obtiennent d'importantes dérogations, notamment salariales.

- Une sorte de « nationalisme » légitime ; le sport serait presque le seul domaine où il peut y avoir une certaine expression nationaliste admise et acceptable.

## **LES CARACTERISTIQUES DU MINISTERE ACTUEL**

Le ministère ou secrétariat change peu, mais se trouve progressivement dévitalisé. Le secrétariat l'État, rattaché au ministère « santé, jeunesse et sports », va-t-il reprendre l'essentiel des attributions du précédent ministère « sport-jeunesse-vie associative » ?

### **Les caractéristiques de la dévitalisation :**

- La relation dialectique et politique, historique entre le ministère et les associations s'est réduite, devant le poids de la gestion, notamment des masses salariales.
- La mise en cause de l'efficacité /performance du soutien ministériel aux associations.
- Abandon progressif du travail sur les politiques territoriales éducatives.
- Une mise en avant de la professionnalisation et un relatif abandon des formations qualifiantes non professionnelles :
- Tous les moyens sont affectés à l'emploi, à la professionnalisation et aux qualifications professionnelles.
- L'action du ministère entre, de ce fait, dans le droit commun : conventions collectives, etc...

Le nouveau le plus perceptible concernant la politique qui se met en place : venir au secours du périscolaire, au travers d'un apport financier par le moyen du CNDS. On est là aussi sur le financement d'actions, plus que sur l'élaboration d'un projet éducatif accompagné par le MJS.

Aujourd'hui, l'activité du ministère se limite à une redistribution appauvrie au détriment des démarches de développement et de construction de projets.

Le ministère soutient d'abord le sport de performance. Le reste des activités physiques et sportives est à la charge des acteurs et des collectivités territoriales ou d'un secteur commercial nouveau.

Le ministère « santé-sport-jeunesse » va-t-il donner une vraie délégation au secrétariat à la jeunesse et aux sports (qui ne seraient pas séparés) ou considérer le secrétaire à la jeunesse et aux sports comme un simple collaborateur de la ministre de la « santé-sports et jeunesse » ?

## **L'ECOLE ET LE RAPPORT SCOLAIRE / ASSOCIATIF**

C'est le temps scolaire qui devient le seul facteur déterminant : les temps sociaux se définissent par rapport au temps scolaire. Et, paradoxalement, cette évolution procure une autorité sans partage au ministre de l'éducation nationale sur les autres temps de vie. On constate la volonté de déscolarisation des matières « non fondamentales » et de rescolarisation des temps périphériques à l'école.

Les associations deviennent des prestataires/auxiliaires...d'une garde occupationnelle.

Mais, ce temps périscolaire n'est plus simplement sous l'autorité des familles, il concerne très directement les maires et appelle la mobilisation de ressources locales considérables.

Plus généralement, les services publics de l'État réduisent, sélectionnent et spécialisent leurs interventions. La LOLF est de ce point de vue l'instrument le mieux adapté avec une habileté : la prise en compte des besoins sociaux est prédéterminée par la définition reconduite durablement des programmes ministériels, la performance des administrations publiques s'apprécie donc dans une forme de tautologie...

8 novembre 2007